

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace les dépenses et les recettes autorisées et votées pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires d'annualité, d'universalité, d'unité et d'équilibre, et constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Le budget primitif doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 31 mars de l'année en cours, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Suite à la tenue du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) lors du Conseil Municipal du 24 février 2022, celui-ci est appelé, en ce 17 mars 2022, à délibérer sur le vote des budgets primitifs 2022 du budget principal, et des budgets annexes « Spectacle » et « Moulin des Loups ».



Le Budget 2022 de la Ville de Saint-Amand-les-Eaux se construit dans un contexte national difficile pour les collectivités locales.

Cette période reste encore marquée par le peu de visibilité où les réformes fiscales ne cessent de se multiplier venant s'ajouter aux conséquences de la crise sanitaire et à la baisse constante des dotations de l'Etat. Cependant, la Ville souhaite maintenir la dynamique de la reprise, et poursuivre ses prévisions d'investissement.

Comme indiqué lors de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), la préparation du budget primitif 2022 du budget principal s'inscrit dans la continuité des consignes données pour le budget 2021.

Depuis le début de la crise, nos dépenses d'intervention n'ont pas cessé et se sont maintenus à un fort niveau, se traduisant notamment par le maintien des subventions aux associations amandinoises, de notre politique sociale et du soutien aux projets culturels, éducatifs et sportifs. Ces dépenses s'ajoutent à celles de la reprise de l'activité, à l'ouverture de nouveaux services rendus à la population et aux manifestations culturelles et événementielles.

Ce budget 2022 concilie reprise de l'activité et maîtrise des dépenses.

Le budget primitif 2022 s'est construit en poursuivant les objectifs suivants :

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- Renforcement des services rendus à la population;
- Poursuite de la politique de désendettement ;
- Optimisation des ressources par la recherche de subventions ;
- Une politique d'investissement de rénovation, de réhabilitation et d'entretien du patrimoine ;
- Le maintien d'un autofinancement fort malgré la diminution des dotations de l'Etat.



RECETTES DE FONCTIONNEMENT **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT** Charges à caractère général 7,96 M€ **Produits des services** 1,13 M€ Masse salariale 14,20 M€ **Impôts & taxes** 21,44 M€ **CCAS / Subventions** 2,55 M€ 30,45 M€ 30,45 M€ 0,76 M€ **Autres charges Dotations & participations** 6,77 M€ Charges d'intérêts 0,66 M€ **Autres produits** 1,11 M€ **Autofinancement brut** 4,32 M€ RECETTES D'INVESTISSEMENT **DEPENSES D'INVESTISSEMENT** Autofinancement brut 4,32 M€ Dépenses d'équipement 7,25 M€ Résultat 2021 3,50 M€ 10,49 M€ **Dette: remboursement capital** 2,94 M€ **Dotations / Subventions** 1,90 M€ 10,49 M€ **Dotations** 0,20 M€ **Cessions d'immobilisations** 0,65 M€

Autres



0.10 M€

Autres

0,11 M€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT : ENTRE MAITRISE DES DEPENSES ET REPRISE DE L'ACTIVITE

Recettes de fonctionnement : 30,24 M€ (+5%)

En neutralisant du BP 2021 la recette exceptionnelle des 5,5 M€ liée à la DSP du Pasino, les recettes de fonctionnement 2022 sont en hausse de + 1,48 M€ (+ 5%).

	BP + DM 2021	BP 2022	Ecart %
Recettes sans DSP Pasino	28 765 624	30 244 734	5%
Recettes réelles de fonctionnement	34 288 283	30 244 734	-12%
Produits des services	1 134 200	1 133 400	0%
Impôts & taxes	18 021 438	21 436 320	19%
Dotations & participations	8 719 346	6 768 864	-22%
Autres produits	6 413 299	906 150	-86%

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation en raison d'une progression des contributions directes (bases des valeurs locatives de la taxe foncière), d'une reprise de l'activité du Pasino ce qui compenserait la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).



Ressources fiscales: 21,44 M€ (+19%)

	BP + DM 2021	BP 2022	Ecart %
Impots & taxes	18 021 438	21 436 320	19%
Impôts directs locaux	9 778 248	10 150 000	4%
Attribution de compensation	4 271 701	4 271 701	0%
Dotation de solidarité communautaire	389 380	333 958	-14%
FPIC	175 000	200 000	14%
Taxe sur l'éléctricité	150 000	220 000	47%
Taxe de séjour	35 000	50 000	43%
Pasino	2 200 000	5 300 000	141%
	•••	•••	

Les ressources fiscales représentent 70 % des recettes réelles de fonctionnement :

- Impôts locaux : l'évolution de +4% s'explique par la revalorisation des bases d'imposition des valeurs locatives. Les taux municipaux des impôts locaux restent inchangés depuis 1995 pour la taxe d'habitation, et ont même connu, en 2019, une baisse du taux communal pour la taxe foncière sur le bâti et le non bâti.
- Pasino: Augmentation liée à la reprise de l'activité et en tenant compte des recettes prévisionnelles publiées par le Pasino.
- Dotation de solidarité communautaire : prise en compte de la baisse notifiée suite à la réforme des indicateurs (-14%).
- Taxe sur l'électricité: L'article 54 de la loi de Finances 2021 réforme la taxation de la consommation d'électricité qui s'étale sur 4 ans. En 2021, les valeurs possibles des coefficients multiplicateurs sont réduites à 4, 6, 8 et 8,5. En 2022, les coefficients possibles pour les communes sont de 6, 8, 8,5, 10 et 12. Avec cette réforme, le coefficient de la Ville sera obligatoirement revalorisé à 6 (+47%).



Dotations & participations : 6,77 M€ (-22%)

	BP + DM 2021	BP 2022	Ecart %
Dotations & participations	8 719 346	6 768 864	-22%
DGF - Dotation forfaitaire	887 420	661 000	-26%
DGF - Dotation de solidarité urbaine	730 420	748 000	2%
FCTVA	150 000	120 000	
Participations	1 406 260	1 267 364	-10%
Compensation exo. Taxes foncière	<i>3 796 580</i>	3 970 000	5%
Autres attributions	1 190 666	0	-100%
	•••	•••	

Les dotations & participations représentent 22 % des recettes réelles de fonctionnement :

- Dotation globale de fonctionnement : Au regard des dotations globales connues dans la Loi de Finances 2022, la dotation forfaitaire se situera à hauteur de 661 K€ (-26 %), et sera insuffisamment compensée par l'augmentation globale de la dotation de solidarité urbaine de + 2 %.
- FCTVA: L'évolution prévisionnelle tient compte de l'automatisation du FCTVA à compter du 01/01/2022 et du niveau d'exécution des dépenses 2021.
- Compensation de l'exonération de la taxe foncière : Augmentation tenant compte de la réforme de l'Etat de diminuer de 50% les bases des valeurs locatives des établissements industriels (diminution des impôts de production) et de l'évolution des bases locatives de +3,4%.
- **Autres attributions** : Par principe de prudence, aucune inscription budgétaire. La Ville attend la notification du solde du filet de sécurité 2021.



Autres produits : 0,91 M€ (-86%)

	BP + DM 2021	BP 2022	Ecart %
Autres produits	6 413 299	906 150	-86%
Atténutation de charges	130 100	144 000	11%
Autres produits de gestion (revenus des immeubles)	432 931	504 140	16%
Produits financiers	297 409	228 009	-23%
Produits exceptionnels (DSP)	5 552 859	30 000	-99%

- Baisse des **produits exceptionnels** qui n'intègrent plus le droit d'entrée du Pasino suite à la rupture du bail emphytéotique.
- Une augmentation est prévue sur les **atténuations de charges** (remboursement des cotisations sociales du personnel) et sur les **autres produits de gestion** majoritairement composés des revenus d'immeubles (+11%).



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT : ENTRE MAITRISE DES DEPENSES ET REPRISE DE L'ACTIVITE

Dépenses de fonctionnement : 26,13 M€

	BP + DM 2021	BP 2022	Ecart %
Dépenses réelles de fonctionnement	26 050 625	26 126 034	0%
Dépenses de personnel	13 916 585	14 198 695	2%
Charges à caractère général	7 864 279	7 955 541	1%
Autres charges de gestion courante	2 910 864	2 897 203	0%
Charges financières	900 733	660 590	-27%
Autres charges	458 164	414 005	-10%

Le volume des dépenses réelles de fonctionnement reste similaire à celui de 2021 (+75K€).

La volonté de la Ville de maintenir un autofinancement suffisant pour financer les investissements impose une maîtrise de l'évolution du niveau des dépenses de fonctionnement.

Un travail important a été réalisé avec chaque service afin de maîtriser l'évolution des charges de fonctionnement.



Dépenses de personnel : 14,20 M€ (+2%)

	BP + DM 2021	BP 2022	Ecart %
Dépenses de personnel	13 916 585	14 198 695	2%
Rémunération	9 413 290	9 717 370	3%
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	3 743 505	3 766 695	1%
Impôts, taxes et versements assimilés	336 890	346 130	3%
Autres charges sociales	422 900	368 500	-13%

Les **dépenses de personnel** augmentent globalement de 2%, et représentent **54** % **des dépenses de fonctionnement**. Cette augmentation s'explique principalement par des éléments rattachés au contexte national :

- Augmentation du SMIC votée en octobre 2021.
- Prime de précarité pour les agents contractuels de d'1an.
- Revalorisation de la grille indiciaire des agents de catégorie C.
- Prime inflation
- Evolution naturelle de la carrière des agents (+1,5%), appelée Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT).



Charges à caractère général : 7,96 M€ (+1%)

	BP + DM 2021	BP 2022	Ecart %
Charges à caractère général	7 864 279	7 955 541	1%
Energie & fournitures (Eau, électricité, chauffage)	1 166 150	1 425 700	22%
Fournitures	858 082	807 444	-6%
Services extérieurs (contrats de prestations)	1 216 932	1 478 531	21%
Entretiens, réparations	2 310 008	1 870 145	-19%
Autres serv. Ext. (Primes d'assurance, honoraires)	425 455	509 910	20%
Publication	207 700	211 600	2%
Transports, déplacements	128 381	183 700	43%
Frais postaux, bancaires et autres	1 056 900	932 560	-12%
Etudes	352 191	375 000	6%
Impôts & taxes	142 480	160 950	13%

L'enveloppe budgétaire des **charges à caractère général** est de **7,96 M€ (+1%)**, et représente **30 % des dépenses réelles de fonctionnement**. Cette enveloppe tient compte des charges incompressibles à fort volume, tels que les fluides, l'énergie, le carburant ainsi que de la mise en place de nouveaux marchés publics d'entretien, de nettoyage et de la mise en fonctionnement de nouveaux services à la population.

- Fournitures & Frais postaux : Baisse de -6% et -12% résultant d'économies d'échelle au sein des services.
- Services extérieurs (contrats de prestations de services...): Hausse de 21 % pour tenir compte de l'évolution des nouveaux marchés propreté, et nettoyage urbain.
- Impôts & taxes : Augmentation de +13% pour prendre en compte l'évolution des bases.



Autres charges de gestion courante : 2,9 M€

	BP + DM 2021	BP 2022	Ecart %
Autres charges de gestion courante	2 910 864	2 897 203	0%
Subventions aux associations	1 366 739	1 392 674	2%
Subvention CCAS	1 150 000	1 150 000	0%
Indémnités, frais de mission et de formation des élus	197 170	199 450	1%
Autres	196 955	155 079	-21%

L'enveloppe des autres charges de gestion courante reste similaire à celle de 2021.

- Subventions aux associations : Augmentation de +2% pour tenir compte de la reprise des activités associatives.
- **Subventions CCAS**: Reconduction de l'enveloppe de **1,15 M**€ pour soutenir la politique sociale de la Ville en faveur des amandinois.
- Autres : comprend la subvention du budget annexe « Spectacles » de 40 K€ ainsi que les autres contributions (SIDEN SIAN, parc naturel régional....) et la prise en charge des créances éteintes.



Charges financières : 0,66 M€ (-27%)

	BP + DM 2021	BP 2022	Ecart %
Charges financières	900 733	660 590	-27%
Intérêts réglés à l'échéance	910 000	668 000	-27%
ICNE	-14 266	-12 409	-13%

Les charges financières enregistrent une baisse de -27% compte tenu :

- Du solde de 2 emprunts (Crédit foncier, Dexia).
- De l'effort important pour désendetter la Ville : **Aucun emprunt** depuis 2019, et diminution de l'en-cours de la dette de -2,7 M€ en 2022. En 4 ans, la Ville a consacré 8,6 M€ au remboursement de sa dette, soit un désendettement de -24,55 %.



Charges exceptionnelles : 0,25 M€ (-1%)

	BP + DM 2021	BP 2022	Ecart %
Charges exceptionnelles	256 164	252 505	-1%
Bourses & prix	84 040	134 020	59%
Autres charges	172 124	118 485	-31%

Les **charges exceptionnelles** montrent l'effort particulier de la Ville par le financement de diverses mesures en faveur des amandinois (+59% des bourses et prix) à savoir :

- Le pass'sport amandinois
- Bourses aux étudiants
- Maisons fleuries
- Voyages pédagogiques
- Aide aux départs autonomes
- Coup de pouce BAFA



INVESTISSEMENT



LE BUDGET EN INVESTISSEMENT : UNE GESTION MAITRISEE DE LA DETTE ET LE FINANCEMENT DES DEPENSES PAR L'AUTOFINANCEMENT

Recettes d'investissement : 11,87 M€ (+10%)

	BP + DM 2021	BP 2022	Ecart %
Recettes réelles d'investissement	10 803 489	11 868 017	10%
Epargne (issue du fonctionnement)- 1068	4 282 832	9 331 116	118%
Dotations	1 350 000	950 000	-30%
Subventions d'investissement	4 621 202	939 423	-80%
Cessions immobilières	545 655	645 377	18%
Autres recettes	3 800	2 100	-45%

- La baisse des **subventions d'investissement** (-80%) évolue selon la programmation des grands projets structurants de la Ville. En 2022, la Ville devrait percevoir les soldes de subventions régionales et européennes. En parallèle, la Ville poursuit son effort de recherche de financements extérieurs pour optimiser ses ressources (DSIL, Région, Fonds de concours...).
- Le **FCTVA** s'établirait à **800 K€** en prenant en compte le niveau d'exécution des dépenses 2021, de la réforme de l'automatisation et du changement de périmètre d'éligibilité de certaines dépenses.



Dépenses d'équipement : 7,25 M€ (-6%)

	BP + DM 2021	BP 2022	Ecart %
Dépenses d'équipement sans DSP	7 689 965	7 248 965	-6%
Dépenses d'équipement	13 212 624	7 248 965	-45%
Espaces et batiments publics	6 701 164	5 673 837	-15%
Administration générale & Ressources	414 903	478 102	15%
Enfance & Jeunesse	191 300	367 469	92%
Sport	279 348	297 835	7%
Culture	26 200	209 322	699%
Urbanisme	77 050	222 400	189%

En neutralisant l'intégration du Pasino dans le patrimoine de la Ville suite à la nouvelle DSP, les dépenses d'investissement sont en baisse de -6%. Cette baisse relative s'explique par la fin des grands projets structurants. Néanmoins, la Ville maintient un haut niveau d'investissement dans les équipements et bâtiments publics.

- 5,68 M€ pour les espaces et bâtiments publics comprenant entre autres le projet d'aménagement du Parc de la Scarpe, la création d'espaces verts, le renouvellement de mobiliers urbains ou la sécurité des voiries. En 2022, 2 AP (Eglise St Martin, Louise de Bettignies) seront reconduites pour un montant global de 839 K€.
- 478 K€ pour les ressources (informatique, mobiliers, matériels...)
- 367 K€ pour **l'enfance & jeunesse** (rénovation des écoles, renouvellement matériels et mobiliers)
- 297 K€ d'investissement pour le **sport** (Renouvellement d'équipements et de matériels sportifs)
- 209 K€ pour la **culture** (conservation du patrimoine, renouvellement équipements artistiques)
- 222 K€ pour l'**urbanisme** (acquisitions et frais d'acte)



Dette (remboursement en capital) : 2,94 M€ (-10%)

	BP + DM 2021	BP 2022	Ecart %
Dette	3 256 370	2 936 370	-10%
Emprunts : remboursement en capital	2 998 000	2 678 000	-11%
Participation centre aquatique	258 370	258 370	0%

Dette par prêteur					
Prêteur	CRD	% du CRD	Nombre de contrats		
SFIL CAFFIL	9 706 425 €	36,63%	6		
BANQUE POSTALE	5 133 333 €	19,37%	2		
AUTRE - Convention de mandat CAPH	3 617 186 €	13,65%	1		
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 223 981 €	8,39%	1		
CREDIT FONCIER DE FRANCE	2 133 333 €	8,05%	1		
CREDIT AGRICOLE	2 016 000 €	7,61%	1		
CAISSE D'EPARGNE	1 668 239 €	6,30%	3		
Ensemble des prêteurs	26 498 499 €	100,00%	15		

État généré au 31/12/2022

En 2022, la Ville a décidé de ne pas emprunter, et de poursuivre son effort au remboursement de la dette. Au cours de l'année, la Ville soldera 2 emprunts (Crédit Foncier, Dexia).

Au 31 décembre 2022, l'en-cours de la dette du budget principal sera de 26,50 M€, et diminuera de -2,7 M€.



LES CHIFFRES CLÉ 2022

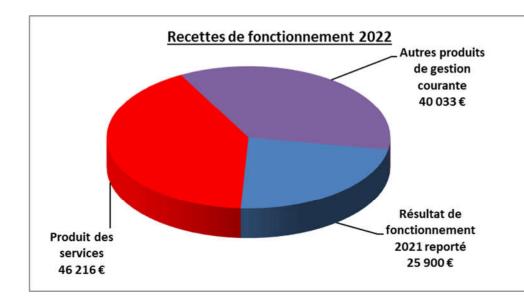


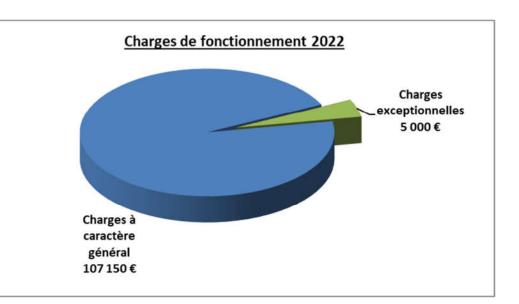


BUDGETS ANNEXES



BUDGET ANNEXE « SPECTACLES »





Le budget s'équilibre à hauteur de **112 150 €** avec une participation de la Ville de **40 033 €**.



BUDGET ANNEXE « MOULIN DES LOUPS »

Le budget 2022 comptabilisera la fin des travaux de viabilisation ainsi que les opérations de stocks.

Les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent à hauteur de 689 465,51 €.

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
011 - Charges à caractère général	39 465,51	71 - Production stockée (042)	689 465,51
7133 - Variation des en-cours de production de biens (042)	650 000,00		
	689 465,51		689 465,51

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
33 - En-cours de production (040)	39 465,51 €	001 - Solde reporté	39 465,51 €
35 - Stocks de produits (040)	650 000,00€	33 - En-cours de production (040)	650 000,00€
	689 465,51 €		689 465,51 €

